



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Votants
19	12	14

Objet :
Décision modificative n°2 BP 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le vingt-huit septembre le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Nicolas CARTAILLER,

Date de la convocation : 22 septembre 2023

Présents : Nicolas CARTAILLER, Pierre DE QUEYLARD, Elisabeth VIOLA, Stéphane MATEO, Bachir EL KHALFI, Jacques CORCESSIN, Roland VIOLA, Luc VINCENT, Manon BLOQUE, Carole GALINY, Florian BOISSIN, Sabine HUGUES

Absent : N'Fissa BENSALD, Cécile FABRE, Frédéric VALOT, Elma PIRAZZI, Eric GONSSARD

Absent représenté : Corinne LEFEBVRE (procuration à Stéphane MATEO), Laure ZEROUALI (procuration à Nicolas CARTAILLER)

Secrétaire de séance : Stéphane MATEO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction comptable et budgétaire M57 ;

Vu la délibération n°2023-025 du 5 avril 2023, relative à l'adoption du Budget Primitif de la commune 2023 ;

Vu la délibération n°2023-043 portant sur la décision modificative n°1 du Budget Primitif 2023 ;

Considérant qu'il y a lieu d'ajuster les crédits ouverts au Budget Primitif de la commune 2023 ;

Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu et après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ADOpte la décision modificative n°2**, budget commune, pour l'exercice 2023, arrêtée comme suit :

Désignation					Dépenses en €		Recettes en €	
Sens	N°opération	Libellé opération	Chapitre	Article	Augmentation de crédits	Diminution de crédit	Augmentation de crédits	Diminution de crédit
INVESTISSEMENT								
Dépense	23	Arènes		231		20 609,00		
Dépense	25	Voirie	21	2152	9 600,00			
Dépense	27	Hangars communaux	21	2135	3 500,00			
Dépense	OPFI	Opération financière	16	165	600,00			
Dépense	OPNI	Opération non individualisée	21	21538	12 000,00			
Recette			040	2804181			4,00	
Recette	24	Réseaux	13	1328			5 087,00	
total investissement :					25 700,00	25 700,00		
FONCTIONNEMENT								
Dépense			011	615221		2 648,00		
Dépense			014	7391118	2 644,00			
Dépense			042	6811	4,00			
total fonctionnement :					2 648,00	2 648,00		

Le secrétaire de séance,
 Stéphane MATEO

Délibéré les jour, mois et an susdits,
 Pour copie conforme,
 Le Maire,
 Nicolas CARTAILLER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi (par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr)